³ Forem - Dép. communication et marketing - Bd Tirou 104, B-6000 Charleroi - Édit. resp. : M.-K. Vanbockestal - Oct. 2018

IMPULSION - 25 ANS

ACTIVATION

L'Impulsion - 25 ans, c'est quoi?

Il s'agit d'une allocation de travail octroyée à des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. En tant qu'employeur, vous pouvez déduire cette allocation du salaire net du travailleur. Cette aide s'étale sur une durée maximum de 3 ans.



Conditions d'accès

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur d'emploi doit, la veille de son entrée en service :

- être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem ;
- être peu qualifié¹;
- etre moyennement qualifié² et demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 6 mois ;
- avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

Cette aide concerne les entreprises des secteurs marchand/non-marchand et les pouvoirs locaux.

En pratique

- Vous pouvez vérifier à tout moment sur le site du Forem si le demandeur d'emploi est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. Le demandeur d'emploi peut également accéder à ces informations.
- Le demandeur d'emploi doit introduire la demande d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.
- Cette aide concerne tous les secteurs.
- Le demandeur d'emploi ne peut bénéficier de cette allocation de travail qu'une seule fois, pour une durée de 36 mois consécutifs ou non auprès d'un ou plusieurs employeurs.
- L'Impulsion 25 ans peut être cumulée avec une réduction structurelle et une réduction de cotisations sociales soit fédérale, soit régionale.

Plus d'infos?

- Prenez contact avec votre conseiller.
- □ 0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.
- www.leforem.be, sur la page «Impulsion 25 ans ».



^{2.} Avoir au maximum, un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ou un certificat ou diplôme équivalent.

